Règlement de la Tombola de Lucie 2013/2014

Principe de la tombola :

La Tombola de Lucie est organisée par l'Amicale Laïque Association des Parents d'Élèves de Plourhan afin de financer ses activités : achat de matériel pour l'école et participation au financement des sorties et activités proposées par les enseignants dans le cadre scolaire.

Les mises des participants sont symbolisées par les cases d'une grille comprenant 12 cases. Chaque case a une valeur de 2 euros. Les cases sont numérotées de 1 à 12.

L'acheteur choisit la ou les cases qu'il souhaite et appose sur chacune des cases ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone) de façon lisible et complète.

Vendeurs :

La vente des cases est réalisée par les élèves de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, leurs parents et le personnel de l'école (enseignants, ATSEM, EVS).

Un concours des meilleurs vendeurs est organisé. Les 2 familles meilleures vendeuses et les 2 enfants meilleurs vendeurs (sans frère ni sœur scolarisé à l'école) seront récompensés afin de les féliciter pour leur participation particulièrement active.

Dates de la tombola :

La tombola débute le 16 décembre 2013 et se clôture le 20 janvier 2014.

Le tirage au sort sera effectué le 1er février 2014.

La liste des gagnants sera rendue publique le lundi 3 février 2014 : affichage à l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, publication sur le site www.ape-plourhan.fr

Les lots seront à retirer entre le 3 et le 28 février 2014.

Mise à disposition des grilles :

L'association met à disposition de chaque vendeur une enveloppe à son nom comprenant une grille, un mode d'emploi et un bon de commande pour des grilles supplémentaires.

Les enveloppes sont remises par les membres du bureau de l'association aux enseignants qui les distribuent aux élèves et au personnel de l'école.

Au verso de la grille se trouvent les informations nécessaires à la vente des cases : liste des partenaires, liste non exhaustive des lots à gagner et principales règles de la tombola.

Pour obtenir des grilles supplémentaires, le vendeur doit s'adresser à la secrétaire de l'association Thérèse Le Jeune (06.24.10.28.59) ou déposer son bon de commande dans la boîte aux lettre de l'association (5 rue des écoles – 22410 Plourhan) ou auprès d'un des enseignants de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan.

Retour des grilles :

Chaque vendeur doit remettre son enveloppe à son enseignant au plus tard le 20 janvier 2014 (que la grille soit complète, incomplète ou vide).

Elle devra contenir : la (ou les) grille(s) et l'argent correspondant aux cases vendues (si possible le vendeur fournira un chèque pour le montant global des ventes à l'ordre de l'Amicale Laïque Association des Parents d'Élèves de Plourhan).

Les enseignants sont chargés de transmettre les enveloppes aux membres du bureau de l'association. Ils ne sont pas chargés de vérifier leur contenu.

Pour toute grille non restituée, la somme de 24 € est due par le vendeur.

Lots :
La liste des lots à gagner pourra être enrichie au fur et à mesure de la collecte de lots qui continue pendant la durée de la tombola.
Au lancement de la tombola, la liste des lots est la suivante : une tablette tactile Samsung ; une TV LED ; un double lecteur DVD portable ; une cafetière Nespresso Krups ; 1 stage de voile ; 2 baptêmes de plongée ; 2 traversées AR = tour de l'Ile de Bréhat ; 2 tours en kart ; 8 malettes de forets pour perceuse ; 2 plateaux de fruits de mer ; 1 BD dédicacée ; ballade à poney ; entrées : Centre de découverte du son de Cavan, piscine Goëlys, Armoripark, Océanopolis, zoo ; des journées au Centre de Loisirs d'Etables des boucles d'oreilles ; des chocolats Monbana ; des coupes de champagne ; des lunettes M Pokora ; des accessoires de bricolage, des bouteilles de vin ; une barrette ; bons d'achat : restaurants, bijouterie, caviste, fleuriste, loisirs créatifs, bricolage, esthétique, zoo ;des livres pour enfants ; des CD ; des BD ; des verres à bière ; pèse personne ; des viennoiseries ; puzzle ; affiches ; T-shirts ; polos ; crayons ; téléphones factices ; casquettes ; livres de poche ; tasses ; badges ; mini ventilateurs ; autocollants ; bols ; mini magazines pour enfants ; sacoches ; écharpes ; mètre ; organisateur de bureau.
Cette liste sera mise à jour régulièrement et publiée sur www.ape-plourhan.fr
Pour chaque grille pleine ou incomplète, une case gagnante est tirée au sort. En fonction du nombre de grilles non vides restituées par les vendeurs, les organisateurs constitueront un nombre de lots adéquats. Si le nombre de lots disponibles est insuffisant, de nouveaux lots seront achetés ou collectés. Si le nombre de lots disponibles est supérieur aux besoins, des lots seront regroupés en un seul.

Tirage au sort :
Le tirage au sort sera effectué le 1er février 2014 par des membres de l'association. Il est public : tous les participants peuvent y assister.
Pour chaque grille pleine ou incomplète, une case gagnante est tirée au sort.
Dans la caisse A, on tire au sort un numéro de 1 à 12 symbolisant la case gagnante.
Dans la caisse B est tiré un numéro correspondant au lot gagné.
Si la case est vide (ce qui signifie qu'elle n'a pas été vendue), il n'y a pas de gagnant pour la grille. Le lot correspondant est remis en jeu l'année suivante.
Au fur et à mesure du tirage au sort, une liste mentionnant le nom du gagnant, le nom du vendeur et le lot gagné est établie. Cette liste sera rendue publique le lundi 3 février 2014 : affichage à l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, publication sur le site www.ape-plourhan.fr
Les lots seront distribués à l'école les lundis 3 et 10 février à 8h45 au « Café des Parents » et à l'apéro du bal costumé du samedi 15 février 2014 (19h salle des fêtes de Plourhan). En cas d'impossibilité pour les gagnants de se rendre à ces distributions, ils peuvent contacter l'association 06.67.20.84.92 ou par mail contact@ape-plourhan.fr avant le 28 février 2014.
Les lots non retirés seront remis en jeu l'année suivante.